

Emprunt de 1 000 000 F
pour travaux et équi-
pement de voirie et
achat de terrains

DATE DE CONVOCATION

16 mars 1974

DATE D'AFFICHAGE

16 mars 1974

Nombre de conseillers
en exercice 26
Nombre de présents 20
Nombre de votants 22



Extrait du Registre des Délibérations

DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE ROYAN

L'An mil neuf cent soixante quatorze
le vingt trois mars à 9 heures 30
le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la
présidence de M de LIPKOWSKI

Etaient présents : MM. de LIPKOWSKI, TETARD, Melle FOUCHE, MM. BUJARD,
STIPAL, BUCHET, DUFOUR, BARDE, NAULIN, DOIREAU, LACHAUD, BROTEAU,
DOMECQ, DELAIR, BOUCHET, BOUTET, BARRIERE, PAPEAU, TAP, MONTRON

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM^{me} FAVIERE par Me DUFOUR
LARGETEAU par M. TETARD

Absents : MM. BERLAND, COLLE, RIVIERE, Mme BIDEAU

Monsieur BARRIERE a été élu Secrétaire.

Un emprunt obligataire de la C.A.E.C.L. vient d'être lancé en
janvier 1974. Cet emprunt est contracté par le SIVOM au taux de
9,50 % avec une durée d'amortissement de 20 ans, avec différé
d'amortissement de 5 ans - montant 1 320 000 F.

Cet emprunt a été sollicité auprès de la Caisse d'Aide à
l'Équipement des Collectivités Locales pour le compte :

- SIVOM	120 000 F
- Commune de LA TREBLADE	200 000 F
- Commune de ROYAN	1 000 000 F

La partie de l'emprunt sollicité pour le compte de la Ville de
ROYAN se répartit ainsi :

- 600 000 F pour l'achat de terrains
- 400 000 F pour les travaux et équipement de voirie.

(crédits inscrits au Budget Primitif 1973, à reporter au Budget
supplémentaire 1974)

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances en date
du 14 mars 1974,

DECIDE :

- de rembourser le montant des annuités relatives à cet emprunt
de 1 000 000 F au SIVOM.

Fait et délibéré à ROYAN, les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre, MM. les Membres présents.

Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
L'Adjoint Délégué,



[Handwritten signature]